

l'enveloppe prévue (l'adresse est déjà complétée et l'enveloppe ne doit pas être timbrée).

Vous postez l'enveloppe.

- Quatrième étape : environ 10 jours plus tard, vous téléphonez à votre médecin pour obtenir les résultats.

## Bon à savoir

Le test proposé permet de détecter la présence de sang dans les selles.

Dans 97 % des cas, le test ne montre pas de présence de sang (il est « négatif »). Vous serez invité à le refaire deux ans plus tard.

Dans 2 à 3 % des cas, le test montre la présence de sang (il est « positif »). Attention, cela ne signifie pas qu'il y a un cancer. Un examen complémentaire devra alors être effectué par un gastro-entérologue : le plus souvent, il s'agira d'une coloscopie. Cet examen est indispensable en cas de test positif.

*Une alimentation variée et une activité physique régulière sont favorables à la santé. Bien manger et bouger suffisamment :*

- peut diminuer le risque pour certains cancers (dont celui de l'intestin) et pour les maladies cardio-vasculaires,
- contribue à améliorer le bien-être physique et mental.

Pour plus d'informations :

[www.pnns.be](http://www.pnns.be) ou [www.mangerbouger.be](http://www.mangerbouger.be)



Programme de dépistage  
du cancer colorectal  
en Communauté française

[www.cancerintestin.be](http://www.cancerintestin.be)

Ce dépliant a été réalisé dans le cadre du programme de dépistage du cancer colorectal, organisé par la Communauté française.

Partenaires :

Société Scientifique de Médecine Générale,  
Services universitaires de médecine générale,  
Société royale belge de gastro-entérologie,  
Groupe belge d'oncologie digestive,  
Société belge d'endoscopie digestive,  
les mutualités, Fondation contre le cancer,  
Fondation Registre du cancer,  
Centre communautaire de référence asbl.



avec le soutien de la Communauté française



Programme de dépistage  
du cancer colorectal  
en Communauté française

# LE CANCER DE L'INTESTIN

*Dépister  
le cancer  
de l'intestin,  
c'est possible!*

[www.cancerintestin.be](http://www.cancerintestin.be)

Vous savez probablement que le cancer de l'intestin est fréquent. En fait, c'est le cancer le plus fréquent après ceux de la prostate et du poumon (chez l'homme) et du sein (chez la femme). C'est aussi la deuxième cause de décès par cancer, après le cancer du poumon chez l'homme et du sein chez la femme.

Le cancer de l'intestin évolue dans un premier temps sans se manifester. On le diagnostique souvent très tard. Cependant, quand il est détecté précocement, le cancer de l'intestin guérit plus facilement.

## *Dépister le cancer de l'intestin est important!*

C'est possible grâce à un test simple à faire chez soi. Ce test permet de détecter des traces éventuelles de sang dans les selles. Ces traces sont invisibles à l'œil nu. Si le test montre la présence de sang dans les selles, cela ne signifie pas nécessairement qu'il y a un cancer. Soit c'est une fausse alerte, il n'y a pas de lésion (50 % des cas). Soit il y a une lésion. Le plus souvent, il s'agit d'une lésion bénigne (polype). En enlevant ces polypes, on évite l'apparition d'un cancer. Parfois, un cancer est déjà présent; dans ce cas, le test a permis de le trouver précocement et d'augmenter les chances de guérison.

## *Qui est concerné?*

Le test de recherche de sang dans les selles est conseillé aux femmes et aux hommes âgés de 50 à 74 ans. Pour ces personnes, le test est disponible chez leur médecin traitant. **Il est gratuit, seule la consultation est à payer.** Avant 50 ans, le cancer de l'intestin est plus rare; après 74 ans, vous pouvez continuer le dépistage si vous le souhaitez: parlez-en à votre médecin.

Parmi la population, 15 à 20 % des personnes ont un risque plus élevé de présenter un cancer de l'intestin et ce, pour différentes raisons:

- elles souffrent elles-mêmes d'une maladie inflammatoire chronique des intestins,
- elles ont déjà souffert d'un polype ou d'un cancer de l'intestin,
- un de leurs parents proches a eu un cancer de l'intestin.

Ces personnes doivent consulter régulièrement leur médecin, pour un suivi particulier.

Quel que soit votre âge, si vous ressentez des douleurs abdominales ou des symptômes inhabituels (sang, diarrhée, constipation inhabituelle), il est indispensable de consulter votre médecin.

## *Le dépistage du cancer de l'intestin en Communauté française*

Vous avez entre 50 et 74 ans ?

- Si vous habitez en Région wallonne, vous recevrez tous les 2 ans une invitation pour participer au dépistage du cancer de l'intestin. Vous pouvez aussi prendre l'initiative et en faire la demande vous-même à votre médecin généraliste.
  - Si vous habitez en Région bruxelloise, votre médecin généraliste aura à sa disposition toutes les informations et le matériel nécessaire pour vous proposer ce dépistage. Vous pouvez le consulter à votre initiative, au moment qui vous convient le mieux.
- Première étape : vous consultez votre médecin généraliste. Il pourra vous informer et déterminer si le test vous convient. Si c'est le cas, il vous remettra une enveloppe contenant le test et un document explicatif. **Ce test est gratuit si vous avez entre 50 et 74 ans.** Seule la consultation est à payer.
  - Deuxième étape : vous faites le test chez vous, tranquillement et à un moment que vous choisissez. Il suffit de prendre avec des bâtonnets un peu de selles et de déposer ces prélèvements sur les plaquettes du test.
  - Troisième étape : après avoir fait les prélèvements, vous glissez le test dans